



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN  
SALLE ERNEST-RICHARD**

**DATE :** 4 octobre 2021

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Marie-Lou Noël (mairesse suppléante), Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière).

**ABSENT:** Jules DeSylva (directeur général)

**PUBLIC :** 15 personnes

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19 h. Le maire procède à une minute de silence pour les personnes disparues. Il procède ensuite avec une déclaration en reconnaissance au territoire non cédé des autochtones.

**2. Divulgence de conflits d'intérêts**

La conseillère Ferron-Roussel mentionne un conflit aux points 8.1, 8.2 et 8.3 étant une employée de Gauthier Marine.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. Adoption des procès-verbaux**

**4.1. Réunion ordinaire du 7 septembre 2021**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2. Réunion extraordinaire du 20 septembre 2021**

Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Armand Caron que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Suivi des procès-verbaux**

Tous les suivis ont été faits.

**6. Correspondance**

**6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – septembre 2021**

La greffière fait état des permis pour le mois de septembre 2021.

**6.2. Autre**

Plusieurs correspondances ont été reçues : une lettre de l'ingénieur du ministère du Transport et

**MAIRE**  
**GREFFIER**

de l'Infrastructure concernant la réception de notre projet dans le cadre des routes provinciales désignées 2022-2026, une lettre de remerciement de la Fondation de l'Hôpital de Lamèque du don octroyé à la mémoire de Welly Brideau, une lettre adressée à l'Assemblée législative de la part de notre député de circonscription, M. Éric Mallet, au sujet du pont reliant Shippagan-Lamèque et une lettre de la Commission de bibliothèque publique annonçant la démission de Mme Isabelle Thibodeau.

## **7. Rapport des comités**

### **7.1 Environnement, transport actif et jeunesse**

La conseillère Amélie Ferron-Roussel procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### **7.2 Développement économique et finances**

Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### **7.3 Infrastructure et tourisme**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### **7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines**

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### **7.5 Sports et communautaire**

La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

## **8. Affaires nouvelles**

**La conseillère Amélie Ferron-Roussel quitte la salle.**

### **8.1 Études des objections – Projet Gauthier Marine**

La greffière explique le projet de Gauthier Marine et mentionne qu'elle n'a reçu aucune objection.

### **8.2 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2021-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan – Projet Gauthier Marine**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Carron que l'arrêté n°78-2021-05 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2021-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan – Projet Gauthier Marine**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Carron que l'arrêté n°78-2021-05 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**La conseillère Amélie Ferron-Roussel reprend son siège.**

### **8.4 Demande de l'avis du comité de révision de la planification – Projet Pneus du Boulevard**

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage - (152, boulevard J.-D. Gauthier)

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Patricia Godin de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre l'agrandissement d'un garage de mécanique automobile.



C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.5 Autorisation de l'émission du permis provisoire – Projet Pneus du Boulevard**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'appuyer la demande de Monsieur André Landry pour l'obtention d'un permis provisoire afin permettre l'agrandissement d'un garage de mécanique automobile situé au 152, boulevard J.-D. Gauthier sur les terrains portant les numéros d'identification suivants : 20353116, 20371746 et 20861753. Par ailleurs, la Ville de Shippagan comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale à la suite de l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires, et ceci, à ses propres frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.6 Modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan**

Sujet : Modification au plan municipal – 219, 1<sup>re</sup> Rue

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël

Appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal à la suite d'une demande présentée par Monsieur Bernard Morin pour permettre l'agrandissement de l'espace de stationnement et d'entreposage d'un usage industriel de fabrication de plastique

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le CRP, et à la condition de fournir un plan de site démontrant que l'accès à l'arrière de la propriété se ferait par la rue de l'École et non par la 1<sup>re</sup> Rue.

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 1<sup>er</sup> novembre 2021 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan située au 200, avenue Hôtel-de-Ville, N.-B. à 19 heures; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.7 Autorisation des procédures légales – 204, rue de la Baie**

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet

Appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël

CONSIDÉRANT que l'infraction suivante : *un aménagement non conforme (Bâtiment non entretenu)*, a été constatée sur la propriété appartenant à Madame Leda Bezeau Chiasson, laquelle est située au 204, rue de la Baie à Shippagan et identifiée par le NID 20371530 et, que cette infraction contrevient :

- a) à l'article 11.21.2 de l'arrêté de zonage de la municipalité de Shippagan, et
- b) au paragraphe 108(1) de la *Loi sur l'urbanisme*,

**VILLE DE SHIPPAGAN**

MAIRE

GREFFIER



IL EST RÉSOLU :

- a) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du paragraphe 137a) de la *Loi sur l'urbanisme* afin que les règlements de la municipalité de Shippagan, ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a);

Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.8 Membres votants à l'Assemblée générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'on mandate le maire, Kassim Doumbia et la conseillère Amélie Ferron-Roussel à titre de membre votant à la 32e Assemblée annuelle de l'AFMNB.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.9 Demande de parrainage – Célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire du Réseau environnemental du N.-B.**

La municipalité a reçu une demande de parrainage pour la célébration du 30e anniversaire du Réseau environnemental du N.-B. qui aura lieu le 16 octobre prochain à Shippagan. Le RENB est un réseau de communication qui relie entre eux 122 organismes environnementaux à but non lucratif. Leur rôle est d'améliorer la communication et la coopération entre les groupes environnementaux, le gouvernement et les autres secteurs. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin d'octroyer 250 \$ à l'événement en tant que parrain bouée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.10 Demande de commandite – Ekko Acadie**

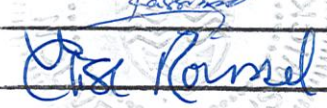
La municipalité a reçu une demande de commandite de la part d'Ekko Acadie afin de les soutenir dans leur première année d'activités. Ekko Acadie est une entreprise privée sans but lucratif qui a pour mandat le développement de l'innovation et de la culture entrepreneuriale dans les communautés rurales francophones qui sont présentement mal desservies. Il s'agit d'un groupe de leaders communautaires convaincus que la croissance économique de la Péninsule acadienne commence par l'entrepreneuriat. Il est proposé par le conseiller Armand Carron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'octroyer un montant de 5 000 \$ à Ekko Acadie pour supporter leurs activités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.11 Demande de dons – Club Lions Shippagan**

La municipalité a reçu une demande de dons de la part du Club Lions Shippagan. Cette levée de fonds a pour but d'aider les personnes aux prises avec la maladie ou qui sont dans le besoin. Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée par la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la municipalité octroie un don de 100 \$ au Club Lions Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**


  
**VILLE DE SHIPPAGAN**  
  
\_\_\_\_\_  
**MAIRE**  
  
\_\_\_\_\_  
**GREFFIER**

### **8.12 Nomination – Commission de la Bibliothèque publique de Shippagan**

La Bibliothèque publique Laval-Goupil est partie prenante de notre communauté; la gestion de la bibliothèque se fait en partenariat triparti entre la municipalité, le gouvernement provincial et la commission de la ladite bibliothèque. Ayant reçu la démission de Mme Isabelle Thibodeau, il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'on nomme Madame Marie-Claude Gagnon comme commissaires pour la Commission de la Bibliothèque publique de Shippagan pour un mandat de trois ans, renouvelable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.13 Acceptation de la démission de Monsieur Jules DeSylva à titre de directeur général de la municipalité**

Le conseil ayant pris connaissance d'une lettre datée du 21 septembre 2021 provenant de Monsieur Jules DeSylva dans laquelle il annonce sa démission à titre de directeur général de la municipalité de Shippagan effectif le 15 octobre 2021, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le conseil entérine le départ de Monsieur Jules DeSylva.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.14 Nomination de la direction générale par intérim**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet de nommer Madame Elise Roussel à titre de directrice générale par intérim selon les conditions établies avec le Conseil pour occuper cette fonction jusqu'à ce que le poste soit comblé. Cette nomination est effective immédiatement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.15 Nomination de la trésorière selon l'article 71(4) de la *Loi sur la gouvernance locale***

Il est proposé par le conseiller Armand Carron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel de nommer Madame Sylvie Goupil McGraw à titre de trésorière de la Ville de Shippagan conformément à l'article 71(4) de la *Loi sur la gouvernance locale* et selon les conditions établies dans l'addendum à son contrat d'embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Mot du maire**

Le maire fait la lecture de son rapport.

## **10. Levée de l'assemblée**

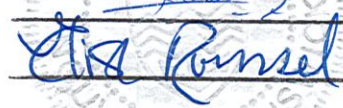
La réunion est levée à 20h32.

## **11 Parole au public**

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h05.



**VILLE DE SHIPPAGAN**  
 MAIRE  
 GREFFIER